

# LE PROPAGATEUR DES BONS LIVRES

BULLETIN

BI-MENSUEL



DE LA LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH

Son livre est un ami : n'en ayons que d'excellents.

Abonnement : 25 centims par an.

CADIEUX &amp; DEROME, ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES. No 1603 RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

## LE CAREME

Alors que les rigueurs de l'hiver sont passées, mais que la douce tiédeur du printemps n'est pas encore venue ; alors que la société des villes commence à se lasser des bruyants et stériles plaisirs qui l'ont agitée pendant les mois de frimas et de neige ; tout à coup un grand silence se fait dans nos cités, la folie avec ses masques et ses cris, ses bals et ses cavalcades, ses saturnales dégoûtantes et ses enfantillages impies, se tait.

Et qui a si subitement rendu la raison à tout ce monde atteint de vertige ?

La religion ; elle a répandu un peu de cendres sur toutes ces têtes en délire, et les voilà redevenues calmes ; ces hommes qui faisaient tant de bruit tout à l'heure, ont écouté la voix qui partait du sanctuaire, et qui leur criait :

« Homme, souviens-toi que tu es poussière, et que tu retourneras dans la poussière. »

Ce **MEMENTO** donné par l'Eglise a été le remède à l'aliénation de la foule. Le *Mercredi des Cendres* a ouvert la sainte quarantaine, et voici commencés les jours de jeûne et prières, de retraite et de mortification ; maintenant, celui qui restera dans l'ignorance, celui qui ne se lèvera point des ombres de la mort, où il était assis, en vérité sera bien coupable ; car la religion, cette mère de tous les hommes, offre de tous côtés des secours et des lumières, du repos et des consolations.

Voyez toutes les églises, leurs grandes portes sont ouvertes ; regardez tous les autels, les cierges y brûlent avec l'encens ; écoutez sous toutes les vieilles voûtes, ce sont les prêtres du Dieu de miséricorde qui invitent au repentir, et qui annoncent le pardon.

Pendant la folle saison, nous avons tous, plus ou moins, goûté des plaisirs du monde ; eh bien ! voici que la journée est finie, que les affaires et les travaux ont cessé ; voici que nos églises sont bien belles, bien inspirantes, avec le jour mourant derrière leurs vitraux ; entrons-y, et voyons si les prêtres disent vrai, voyons si le joug du Seigneur est léger.

S'il y a encore du bruit en dehors, il ne parvient à ceux qui sont réunis dans l'église, qu'affaibli et sourd. Ces lointaines rumeurs se perdent dans le chant des cantiques, que les fidèles répètent en chœur en attendant le prêtre... Quand, à la lueur des lampes, il paraît en chaire après l'invocation : *Esprit saint descendez en nous*, la foule attentive s'assied ; alors c'est vraiment comme une grande famille dans la demeure d'un père ; alors les paroles du ministre de l'Évangile peuvent tomber puissantes sur cette multitude que le jeûne et la prière lui ont préparée. C'est le champ tout labouré pour recevoir la bonne semence.

..... Oh ! ce ne sont pas les grands, les sublimes sujets qui vont manquer au prêtre, pendant les quarante jours de prédication... Jamais l'éloquence profane n'a eu tant d'espace devant elle ; l'espace du prêtre, c'est l'infini ; son temps,

c'est l'éternité.... Voyez quelle galerie de tableaux : la terre, l'enfer, le ciel, le repentir, la pénitence, la miséricorde, la vertu, la mort !

Quelles inspirations ! toutes celles des anciens prophètes.

Quelles consolations à répandre ! toutes celles de l'Évangile.

La majestueuse puissance de Jéhovah au milieu des foudres et des éclairs, dictant ses lois sur le Sinai !

La touchante mansuétude de Jésus bénissant les petits enfants !

Agar dans le désert, Joseph vendu par ses frères, Tobie voyageant avec l'ange, les Machabées défendant leur patrie, le divin fils de la Vierge consolant les affligés, guérissant les malades, ressuscitant les morts ; le peuple écoutant les paraboles du Sauveur, et pleurant à celle de l'enfant prodigue : voilà ce que le prêtre a pour émouvoir la foule qui vient l'écouter... ; et s'il la laisse froide, il faut qu'elle soit bien endurcie, ou que lui soit resté bien pauvre au milieu de tant de richesses.

Le mercredi des Cendres a, comme tous les jours de pénitence, beaucoup perdu de son ancienne austérité. Autrefois, dit l'historien des fêtes de l'Eglise, on choisissait ce jour pour mettre en pénitence publique les pécheurs qui devaient être reçus à la réconciliation, ou à la communion des fidèles, pour la fête de Pâques ; les prêtres écoutaient d'abord leur confession, ils les couvraient ensuite d'un cilice ou d'un sac, leur mettaient de la cendre sur la tête, les aspergeaient d'eau bénite, récitaient sur eux les sept psaumes de la pénitence avec tout le clergé.

Au retour de la procession, on les faisait marcher pieds nus, puis on les chassait de l'église avec le bâton de la croix, et l'on ne les y recevait que le *Jeudi saint*. Pendant qu'on les menait à la porte du temple pour les en faire sortir, les prêtres chantaient les paroles que Dieu avait prononcées contre Adam et Ève quand il les avait exilés du Paradis terrestre.

On fermait ensuite la porte sur eux, on commençait la messe des fidèles.

Pendant toute la durée du Carême, et dans les villes et dans les campagnes, et dans les vastes cathédrales des cités et dans les humbles églises des hameaux, la parole évangélique ne cesse de retentir en ce temps ; Dieu tient cour plénière de miséricorde, et tous ceux qui ont besoin de pardon peuvent venir.

L'Eglise a pris ses ornements violets et n'a plus de fleurs sur ses autels ; des voiles couvrent le Christ et les images des saints ; et quand la prédication du soir est finie, c'est le saint-ciboire que le prêtre sort du tabernacle pour bénir les fidèles agenouillés.

Le *Miserere*, le *Parce Domine populo tuo*, ont remplacé les cantiques de joie..., et la plupart de ces chrétiens qui sont venus écouter la parole de Dieu, ont obéi dès le matin à un de ses commandements ; ils ont observé le jeûne ordonné par l'Eglise. Avant midi ils n'ont pris aucune nourriture, et à moins d'aumô-

nes faites aux pauvres pour obtenir des dispenses, il faudra qu'ils s'abstiennent de viande pendant les quarante jours de pénitence..., et ce ne sera que le soir, bien après le soleil couché, qu'ils s'assoieront à une frugale collation.

Les plus célèbres Pères de l'Eglise estiment que l'observation de ce jeûne de quarante jours est de tradition apostolique, ou du moins qu'elle n'est pas postérieure de beaucoup au siècle des apôtres. Plusieurs en ont attribué l'institution au pape saint Téléphon, qui vivait du temps de l'empereur Adrien, alors que l'on voyait encore plusieurs disciples des apôtres sur la terre. On convient cependant qu'il n'y avait encore, sous ce pontificat, aucun statut de l'Eglise qui ordonnât ce jeûne : ce ne fut que vers le milieu du troisième siècle que l'on commença à regarder l'observation du jeûne de quarante jours comme une loi qui, s'étant établie peu à peu, se communiqua à toute l'Eglise. Ce fut alors que l'on s'accorde partout à placer le Carême immédiatement avant Pâques, pour servir de préparation à cette grande fête.

Aujourd'hui l'Eglise est pleine d'indulgence et a rendu à ses enfants le jeûne bien plus facile qu'autrefois ; notre délicatesse s'effrayerait si je lui disais toute l'austérité du Carême. Il y a deux cents ans, alors, dans toute une ville, on n'aurait pas trouvé dix familles qui ne fissent pas *maigre*, depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Pâques. Si, pour les malades, les bouchers vendaient encore quelques livres de viande, on ne le voyait pas, et c'était nuitamment que cette viande était portée dans les maisons. Le vin a été aussi longtemps interdit.

Sur la fin du huitième siècle, Théodulphe, évêque d'Orléans, marquant que l'on devait se priver de toutes sortes de délices dans les jeûnes du Carême, exhortait encore tout son peuple à s'abstenir d'œufs, de fromage, de laitage, de poisson et de vin lorsqu'on le pouvait. Mais il fait connaître qu'on en permettait l'usage aux infirmes et aux malades, ou à ceux qui n'auraient pas d'autre nourriture pour soutenir leur travail, pourvu qu'on en usât sobrement, et qu'en ne mangeant qu'une fois par jour on ne fit son repas que le soir.

On sent qu'après de toutes ces rigueurs, la religion avait établi des dispenses ; quand l'Eglise avait commandé, il fallait obéir ; cette soumission est ce qu'il y a d'agréable à Dieu. Mais quand l'âge, la maladie, les infirmités sont là, montrant leurs faiblesses et leurs défaillances, les ministres d'un Dieu de bonté ont de la compatissance, et jamais ils ne refusent des dispenses à ceux qui viennent les solliciter.

Demander de ne pas jeûner, de ne pas être condamné à faire maigre tout le Carême, c'est un acte d'obéissance, c'est déjà se sevrer du plaisir de faire sa volonté ; c'est reconnaître l'autorité de l'Eglise et s'avouer son vassal ; et quand, dans tous les esprits et dans tous les cœurs, il y a un besoin effréné d'indépendance et de liberté, il faut savoir

tenir compte du plus petit acte de soumission. Dans un pays fertile, on passe à côté des plus verdoyantes prairies, sans s'arrêter à les regarder ; et dans le désert on s'extasie de plaisir devant une touffe d'herbe, car elle dit : il y a là encore un peu de fraîcheur, et tout n'y est pas mort.

En reconnaissance des dispenses accordées, il y avait jadis à Paris une procession annuelle, le dimanche de la Quinquagésime ; les paroisses et les religieux des ordres mendiants, avec croix et bannières en tête, se rendaient à l'église de Notre-Dame.

A Rouen, la plus belle tour de la magnifique cathédrale est encore appelée *Tour de beurre*, et ce nom lui vient de ce qu'elle a été bâtie avec les deniers provenant des dispenses qui furent accordées pour l'usage du beurre.

Les chrétiens d'autrefois ne faisaient, comme nous l'avons dit, qu'un seul repas chaque jour ; et ce repas, d'où l'on retranchait toutes les choses succulentes, n'avait lieu qu'après l'heure de vêpres, c'est-à-dire le soir.

Sous Louis XII et François Ier, cet usage était déjà bien changé, car l'évêque de Paris, Etienne Poncher, permet que ce repas se fasse à l'heure de midi.

« Un changement si considérable ne se fit pas tout à coup, il n'est venu que par degrés au point où l'Eglise s'est vue obligée de le tolérer.

« Lorsqu'on se défit du scrupule de rompre le jeûne du Carême à l'heure de none, il en resta un autre touchant l'office de vêpres, qui semblait toujours devoir précéder la réfection ; l'on ne trouva point d'autre expédient pour s'en délivrer, que d'avancer aussi cet office et lui faire occuper la place que celui de none tenait auparavant.

« Ce dérèglement de l'heure du repas, continue le même auteur, en produisit un autre touchant l'unité de la réfection du jour ; on commença chez les Latins à s'en dispenser par la permission que l'on se donne de boire vers le soir, à cause de l'altération que cause le jeûne. Cette coutume de boire à l'approche de la nuit, lorsqu'on mangeait à midi ou à none, s'introduisit au huitième siècle dans l'ordre de Saint-Benoît.

« Sur la fin du onzième siècle, les religieux, craignant qu'il ne fût nuisible à la santé de boire sans manger, crurent devoir ajouter un petit morceau de pain à ce qu'ils avaient à boire le soir ; mais comme ils ne voulaient pas que cela leur fit perdre du temps, ils firent ces jours-là leur lecture du soir dans le réfectoire, au lieu de la faire dans la salle du chapitre, et ils appelèrent cela aller à la *collation*, du nom latin de la conférence des saints pères.

« Ainsi le mot de *collation* se communiqua insensiblement de la lecture de ces conférences à ce petit repas du soir, et il commença à se faire connaître au même sens dans le monde, lorsque les séculiers, trouvant que ce petit repas était assez commode pour adoucir les rigueurs du jeûne, jugèrent à propos d'imiter les religieux en ce point.